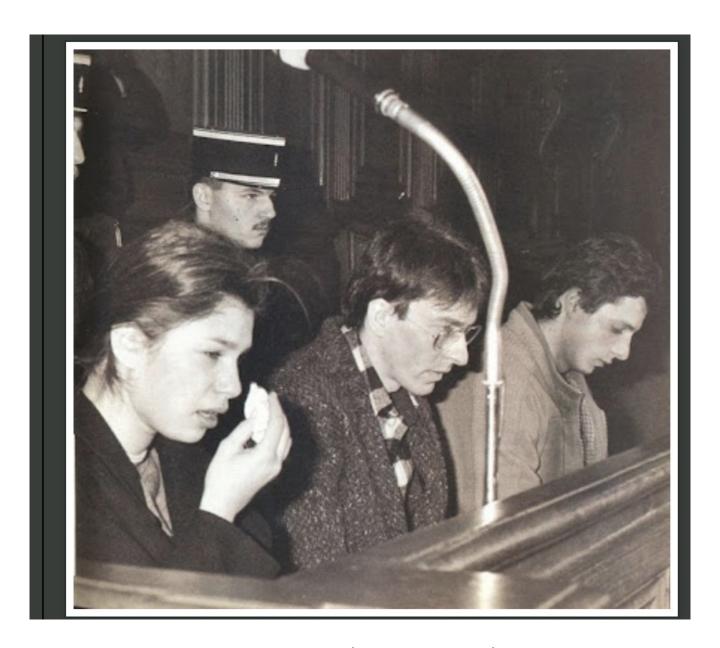
Ah, comme il est bon d'être, en France… multi-assassin !

écrit par Jacques Martinez | 26 novembre 2023





Les tueurs qui inspirent le 7ème art: Valérie Subra, Laurent Hattab et Jean-Rémy Sarraud — L'appât de Bertrand Tavernier (1995)

De qui se moque la justice… pardon, l'ajustice ?
Une femme aidée de son amant tue son ex-mari… Quoi de plus banal ! Mais, alors que la fille d'à peine 18 ans, n'avait rien à voir avec le différent conjugal, ils la tuent, et ils l'a tuent après réflexion !!! Car les salauds ont pris le temps de la martyriser !!! Cela simplement parce que la malheureuse avait été le témoin de l'assassinat de son père.

Or, au tribunal, ils n'ont pris que 30 ans ! Et 30 ans qu'ILS NE FERONT JAMAIS puisque, pour elle, il y a un merveilleux ajout puisque ces 30 ans sont assortis d'une «

période de sûreté de 20 ans » ! C'est-à-dire qu'elle sortira quasiment à coup sûr dans beaucoup moins de 20 ans puisque la préventive qu'elle a déjà faite vient en déduction ! Après, même si elle a 61 ans, elle pourra toujours aller gambader dans la nature. □

Comme d'ailleurs l'ont fait les « amants terribles » après leur libération puisque leur perpétuité a duré moins de 20 ans : Valérie Supra, Laurent Hattab et Jean-Rémy Sarraud qui, à Paris, en 1984, alors âgés de 18 à 21 ans, ont assassiné deux hommes simplement pour pouvoir faire un peu plus la fête ! Ils ont pu retrouver une vie normale comme vous et moi ! Une seule bonne nouvelle, deux des trois « coperpet' » sont décédés tranquillement « chez eux » il y a quelques années mais la plus perfide, Valérie Supra, s'est mariée, a eu deux enfants et vit maintenant tranquillement au Maroc. Elle est sur la liste des personnes dont je me ferai un plaisir de dire tout de sa vie passée et surtout actuelle pour mettre en garde ses voisins et amis... (voir plus loin).

Même attention pour l'auteur de 36 viols ou tentatives de viol Roland Cazaud, actuellement 65 ans, qui est sorti, avant la fin de sa peine alors que, même s'il semble avoir admis ses pulsions, il peut à nouveau y céder. Notre généreuse justice ne l'a laissé en détention « que » 10 ans. Soit, en gros, 3 650 jours. Donc, pour 36 victimes -violées ou pas !- 101 jours de détention pour chacune d'elles !!! De qui se moque notre ajustice ? []

En France, la loi interdit de cumuler les peines : qu'un homme viole une femme ou en viole 100, il ne risque pas plus de 20 ans, la peine maximum pour un viol !

Personnellement, je préfère le cumul des peines appliqué aux États-Unis même si, parfois, cela paraît curieux en entendant que tel tueur en série a été condamné, pour trois assassinats, à « trois perpétuités (avec cette précision qui peut paraître ridicule) consécutives ! » Ce qui n'est pas si ridicule que cela car, avec un tel jugement, chaque famille de victime a « sa » perpétuité pour sa mère, son père, son proche…

Alors qu'en France, la priorité est donnée à la « réinsertion du condamné ». Bon, c'est vrai, pour la victime assassinée, c'est foutu...

C'est ainsi que le verdict pour les auteurs de la mort des « Disparus de Mirepoix » -que l'on ne me parle pas de jurés populaires : tout le monde sait que les magistrats même minoritaires lors de l'établissement de la peine ont plus de poids que les jurés, tant psychologiquement que par la différence de valeur de leur bulletin de vote dans ces jurys dit « populaires ».

Le Monde, sur l'affaire des « Disparus de Mire » rappelle la cruauté de la mise à mort de la jeune Célia qui n'aurait eu, en 2023, que 24 ans, mise à mort par deux saloperies qui n'ont même pas la perpétuité réelle. ☐Les partisans de l'arrêt de la peine de mort avaient pourtant argumenté : « Mais il y aura la perpétuité ! » Ah, oui, combien de fois a-t-elle était prononcée ? Et quand elle est prononcée, combien de condamnés sont-ils morts dans leur cellule ?

Personnellement, je préfère une perpétuité réelle à la peine de mort. Celle-ci est trop rapide et (cela peut arriver), s'il y a erreur judiciaire, il est impossible de réparer cette erreur. Quant à la perpétuité réelle , elle punirait plus longtemps le condamné mais, s'il souhaite se suicider, ce serait possible et là aussi ce serait un suicide « réel », comme la perpétuité du même qualificatif, c'est lui qui se suicidera, pas notre justice.

□Le quotidien raconte le dernier jour de la malheureuse Célia, un martyr qui n'a semble-t-il pas révolté -comme je le suis- les jurés et donc les magistrats de ce jury :

« Célia Orsaz a été tuée d'un coup de fusil tiré à bout portant dans le crâne, le jeudi 30 novembre 2017 en fin d'après-midi. Elle avait 18 ans. Les restes de son cadavre — quelques ossements — ont été retrouvés plus de six mois plus tard — le 12 juin 2018 — dans la forêt de Puivert (Aude). Quelques heures avant cette macabre découverte, non loin de là, les gendarmes de la section de recherches de Toulouse avaient extrait le corps de son père, Christophe, 46 ans, gisant dans la fosse septique d'une ferme abandonnée au hameau de Rieufourcant sur la commune de Bélesta (Ariège). Lui aussi avait été tué le 30 novembre 2017, une heure ou deux avant sa fille. Il avait été massacré à coups de barres de fer avant de mourir étouffé par la matière fécale.

Ce jour-là, Célia devait prendre le train à Pamiers (Ariège) pour se rendre à Toulouse, où l'attendait son petit copain, Thibaut. Son père devait l'accompagner à la gare, et c'est donc tous les deux qu'ils avaient, peu après 16 heures, quitté le gîte familial de Mirepoix (Ariège) où demeurait Christophe Orsaz. Avant de filer vers Pamiers, le paysagiste avait prévu une halte rapide à Bélesta. Un rendez-vous pour un chantier qu'un potentiel client lui avait proposé. En fait de rendez-vous, il s'agissait d'un guet-apens tendu par son ex-compagne Marie-José Montesinos, 61 ans, et le nouvel amant de cette dernière, Jean-Paul Vidal, 53 ans. »

Lien Le Monde

: https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/11/17/le-destin-tragique -des-disparus-de-mirepoix-devant-les-assises-de-lariege_6200594_3224.html

Ah, ils ont intérêt tous ces rebuts de notre société à ce que je ne tombe pas sur un gros lot de la Française des Jeux car, pour moi, ce serait la Française de la Justice! Je créerais une association bien organisée avec autant de spécialistes qu'il le faudrait : des juristes, des détectives, des archivistes, des as de la recherche informatique et plus spécialement des spécialistes des réseaux sociaux... Je me protégerais sur le plan légal afin de ne pas dépasser les limites pouvant me conduire devant une

cour de justice en prenant les conseils d'anciens magistrats (bien évidemment, acceptant mon projet et non des adhérents du Syndicat de la Magistrature) et recrutant les plus grands avocats (approuvant évidemment mes idées).

Il est une expression que j'abhorre, oui, dont j'ai horreur au plus haut point (1) , c'est celle []-souvent excusant un délit voire un crime-[] dans la bouche d'un défenseur de coupables tout en oubliant les victimes, leur famille et leurs proches :

« Oui mais, il a payé sa dette à la société ! »

Comment peut-on accepter ce genre de réplique ? Il ne s'agit pas d'un achat dans une boutique ! Ce n'est pas parce qu'un coupable a accompli sa peine [(bien souvent en bénéficiant de lois ou de textes sortis de cerveaux peu répressifs et donc ramollis de « bien pensants » tels que, au hasard, Mme Taubira) que le mal qu'il a fait à sa victime et à tous ceux qui aimaient celle-ci, est effacé comme un cafetier efface sur son ardoise la dette qu'un poivrot vient de lui régler ! Dette effacée ou pas, le poivrot restera un poivrot. S'il n'avait jamais bu, il n'aurait pas eu de dette à payer comme celui qui a tué... [Si le poivrot affirme haut et fort : « Je le promets : je ne boirai plus jamais ! C'est fini ! », il pourra toujours recommencer... [

De même, si un meurtrier affirme haut et fort : « Je le promets : je ne tuerai plus jamais quelqu'un ! C'est fini ! », il pourra toujours recommencer.

Tous les condamnés pour des crimes de sangs ou auteurs de crimes abominables dont les violeurs devraient, une fois leur peine accomplie...

souvent réduite suite à leur « comportement exemplaire en détention », les assassins savent jouer au « détenu modèle » pour gagner des années voire des dizaines d'années pour les « perpet' » : ils ne sont ni fous, ni c..., damnés ou pas !-[... oui, ces condamnés devraient se voir imposer À VIE un bracelet électronique ! Certes, ce n'est peut-être pas encore possible pour permettre de contrôler un « remis en liberté » qui aurait tout loisir d'aller où il le

souhaiterait dans le monde mais cela sera certainement possible dans quelques temps.

Ainsi avec un tel bracelet (ou, peut-être, la science le permettra-t-elle, un implant corporel), le toujours reconnu coupable d'assassinat ou meurtre ou viol ou… autre fait grave sur des êtres humains, mais désormais sorti de prison, pourrait aller où il veut à travers le monde ! Sauf que, il saura que s'il commet quelque part un crime, en plein Paris ou au fin fond de la forêt amazonienne même parmi l'un des plus petits peuples sur Terre, les Piripkura du Brésil quelques dizaines d'individus-, il sera repéré puis retrouvé !

Comme il est peu probable que nos parlementaires « bien pensants » légifèrent sur un tel système de repérage, toujours parmi mes projets (malheureusement peu probables) de « gagnant du loto », je créerais un site, peut-être installé à l'étranger pour ne pas connaître les tracasseries de l'ajustice française, sur lequel je ferais publier toutes les informations concernant les condamnés pour faits de crimes. Surtout à leur libération afin que ces remis en liberté sachent que, où ils iront -par simple protection des habitants- que, désormais, ils côtoieront quotidiennement. Oh, j'entends les cris des protecteurs des détenus plutôt que des victimes : □Oh, c'est pas gentil de rappeler que cet homme a abattu une jeune femme qui ne lui avait pourtant rien fait…∏Oh, c'est pas bien d'embêter une jeune femme qui a attiré un homme dans un piège mortel… Oh, c'est vilain de dire qu'un tel a violé des enfants ou même des vieilles dames !

Et que dire de la « perpétuité de 23 ans » d'un Jean-Claude Romand, assassin de ses deux enfants, de son épouse et de ses parents simplement parce qu'ils ne fallait pas que sa famille apprenne qu'il avait menti toute sa vie en disant qu'il était médecin de réputation mondiale ! Condamné à la

perpétuité, il est sorti de détention au bout de 22 ans !!! Il avait su mentir à sa famille toute sa vie, il l'a fait en détention en se tenant « bien » et, donc, sortir ! Croyez-vous qu'il soit normal qu'une telle crevure soit en liberté sans que l'on sache où il est ? Non, et mon site le retrouverait pour dire où il se trouve ! Est-il normal que, surtout s'il change d'identité, un tel salopard puisse à nouveau se marier, avoir deux enfants et les tuer un jour ! Un seul point positif : il ne pourra plus renouveler ses exploits à l'adresse de ses parents. C'est fait ! Et lui aussi, quintuple assassin, vit tranquillement dans un village près l'abbaye de Fontgombault (Indre). Lui aussi, aura intérêt à ce que je ne touche jamais de quoi monter ma Française de la Justice !

JACQUES MARTINEZ, journaliste, □ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN…